



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ligne Saint-Quentin-en-Yvelines Melun-Sénart

Question écrite n° 20209

## Texte de la question

M. Pierre-André Wiltzer appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'avenir du projet de tangentielle ferrée Sud, déjà évoqué dans la question écrite n° 14512 du 18 mai 1998, à laquelle M. le ministre avait bien voulu répondre. Alors qu'ils avaient enregistré des informations encourageantes quant à l'inscription de ce projet au titre des grandes priorités du 12e contrat de plan Etat-région 1999-2004, les élus du département de l'Essonne se sont émus des récentes déclarations ministérielles sur le caractère prioritaire de la tangentielle ferrée Nord, à l'occasion de l'inauguration de la semaine des transports publics. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions quant aux intentions que le Gouvernement entend faire prévaloir concernant l'aboutissement de ces deux projets à court et moyen terme. Par ailleurs, il souhaiterait obtenir des compléments d'information sur les termes de sa réponse du 10 août dernier, ayant trait au fait que « les travaux commenceraient par les sections réutilisant les lignes existantes ».

## Texte de la réponse

Le projet Lutèce, dont l'objectif est l'amélioration des liaisons entre banlieues grâce à la réalisation de tangentielles, réutilisera, autant que faire se peut, les emprises des lignes ferroviaires de grande ceinture. La concrétisation de ce projet sera inaugurée par l'ouverture au trafic voyageurs de sections de voies existantes ; cette stratégie vise à accroître rapidement, et de manière significative, les dessertes à un coût modéré pour la collectivité, bien inférieur à celui d'infrastructures nouvelles. Dans ce cadre, même si la tangentielle Nord s'avère la plus rentable, avec un taux de rentabilité socio-économique s'établissant autour de 25 %, la tangentielle Sud, dont le taux de rentabilité est de 16 %, demeure, elle aussi, une priorité pour le Gouvernement et fait partie des projets que l'Etat souhaite voir inscrits au prochain contrat de plan Etat-Région Ile-de-France. La décision du conseil général de l'Essonne de participer à son financement à hauteur de 500 MF en cas d'inscription au XIIe contrat de plan constitue à cet égard un gage de l'intérêt de cette liaison pour les habitants de l'Essonne.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre-André Wiltzer](#)

**Circonscription :** Essonne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20209

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 octobre 1998, page 5515

**Réponse publiée le :** 14 juin 1999, page 3673